

LES CAHIERS DE L'ASPAN

VILLE V/S NATURE ?

SUISSE OCCIDENTALE



LA NATURE AVEC LA VILLE

Monique Ruzicka-Rossier

ÉDITORIAL

La nature avec la ville
(Monique Ruzicka-Rossier) 2

VILLE VS NATURE ?

Densification et « Nature en ville » : comment
dépasser les antagonismes ?
(Alain Stuber) 4

La nature et la ville... un duo possible ?
(Laurent Daune et Nathalie Monge) 6

« Nature en ville » : l'exemple
de Chavannes-près-Renens
(Claude Daetwyler) 8

La méthode d'entretien différencié des
espaces verts de la Ville de Lausanne
(Philippe Curdy) 10

La notion de motif
(Pascal Amphoux) 12

ACTUALITÉS ET AGENDA 16

Le slogan « nature en ville » signifierait-il que la normalité de la ville est d'être en opposition avec la nature ? Ceci dénoterait que nous sommes figés dans la posture de nos ancêtres cultivant l'antagonisme ville-campagne : la ville, devenue industrielle, n'a d'avenir qu'à travers son double, la « ville à la campagne », la « Town-Country », les « Garden-Cities » d'Ebenezer Howard. Aujourd'hui, les industries ont été rejetées ailleurs, les habitants ont fui les villes bruyantes, les centres commerciaux et les entreprises se localisent en périphérie, et les automobiles sont tenues hors des villes. Que reste-t-il dans la ville ? Du bâti et des parcs. Les parcs ne suffisent plus à attirer les habitants. Pourtant, afin de rattraper tous ceux qui se sont échappés « à la campagne », nous injectons de la « qualité de vie » en agitant le symbole de la « nature », et nous installons ici et là des objets qui la mettent en scène. Celle-ci devient artefact, et plus que « nature en ville » c'est une « fabrication paysagère » qui s'invite dans la ville. C'est la fabrication d'un nouveau paysage qui expose une nature telle que nous souhaitons la voir, une nature « digérée ».



Une confusion étrange s'est installée entre « nature » et « campagne ». Par définition la nature est une réalité physique qui existe indépendamment de l'homme ; on lui oppose la culture. Et la ville, la « plus belle invention de l'homme » pour Claude Levy-Strauss se substitue à la culture dans la relation nature-culture. Le couple nature-ville hérite de l'antagonisme. Celui-ci est encore renforcé par le nouveau rôle que les citoyens confèrent à la campagne : un paysage qui exprime la nature. Le paysage a cette faculté merveilleuse d'épurer de tout labeur ou de tout danger la nature. La nature est en quelque sorte anesthésiée et placée dans le registre de l'intemporel. La nature perd ce qui la qualifie, et devient artifice.

Si nous pouvons fabriquer des « paysages » et les construire ailleurs, la nature ne se fabrique pas, ne se déplace pas, elle est dans la ville et ne la quitte pas. La ville se fabrique avec ses habitants et avec la nature. Aussi bétonnée soit-elle, la ville a pour respiration la nature, et pour ornement le paysage. En quelques heures, la nature se loge sans qu'on l'invite soit comme herbe entre les dalles des trottoirs, soit comme ruisseau dans les rues ou chaleur contre les fenêtres. La nature se dispense de dessein ou dessin pour être avec la ville. Parfois, violemment, elle rappelle sa présence et déménage les toits, balaie les bâtiments, ou ralentit sur les villes des masses d'air chargées en particules diverses. La question n'est pas de « comment faire de la nature en

ville»? mais de « comment faire la ville avec la nature »? Au lieu d'un rapport d'opposition, c'est celui de complémentarité qui lie la ville à la nature. La nature est indissociable de la ville.

Le malentendu entretenu entre nature et campagne est porteur d'un double risque. Le premier est de faire perdurer l'hémorragie des urbains hors des villes, et le second est de phagocyter les espaces ruraux. La vague esthétisante, qui transforme les villes en « beaux paysages », comporte un facteur exclusif: une partie seulement de la population, souvent très mobile, et aux revenus confortables, jouit de la fabrication paysagère de la ville. Loin de nier la symbolique bénéfique sur de l'image de la ville que peut avoir par exemple le « Central Parc » sur New-York, ou les parcs de Montriond, Mon Repos ou Sauvablin sur Lausanne, nous pouvons nous questionner sur le rôle de cette symbolique dans l'entre-deux des villes. Une qualité de vie améliorée en un seul endroit augmentera d'autant la valeur du foncier, et les habitants aux revenus moins élevés continueront à rechercher une qualité de vie abordable, hors de la ville; la dépendance automobile encore si parfaite, les transforme inévitablement en rurbains. La ville est empaquetée dans les bagages et rayonne « en campagne ». Ces espaces sont investis de pratiques urbaines, et de ruraux, comme leurs habitants, ils deviennent rurbains. L'embellissement des villes par des artifices paysagers se fait aux dépens des espaces ruraux qui s'effilochent au gré des disponibilités foncières.

Cela voudrait-il dire que la ville devrait restée « minérale »? La ville européenne, médiévale, renaissance ou baroque l'était. Si le temps pour sortir de la ville à pied était de l'ordre de l'heure, dans nos aires urbaines mondiales, il peut voisiner la journée. L'homme se verrait alors privé de nature, « digérée » ou non. Le besoin de nature a été récemment reconnu comme nécessaire au bon fonctionnement du cerveau par des équipes de chercheurs anglo-saxons. Nature ou nature « digérée », les deux font l'affaire. Le parc, l'alignement d'arbres ou la forêt, les plans d'eau aménagés ou non, sont motifs à stimulation pour nos neurones. Ces résultats correspondent à une observation qui peut se faire dans toutes les grandes métropoles du monde: aucunes d'elles n'ont pas, ci ou là, des amas de plantes suspendues aux fenêtres ou des pots amoncelés sur le domaine public. Le désir de « nature » semble incontournable. De plus, depuis longtemps les scientifiques martèlent que la biodiversité urbaine n'est plus à prouver; toutefois, la place que les pouvoirs publics lui accordent est loin d'être entière. Un changement radical de notre manière de comprendre la synergie homme-nature dans la ville est nécessaire. C'est-à-dire, penser la ville comme une entité spatiale où centre(s) et périphérie(s) ont la même importance, tout en préservant leurs qualités propres. C'est aussi répondre dans tous les recoins des aires urbanisées aux attentes des habitants. Ceux-ci sont plus preneurs de micro-urbanisme, où l'habitation tient le rôle principal, que de grands gestes architecturaux où la nature, mise en scène, est défigurée au goût du pouvoir. La « nature avec la ville » commence dans l'habitat de chaque citoyen, des centres aux périphéries.

Ce numéro des Cahiers de l'ASPAN-SO prolonge les réflexions d'une journée d'étude, organisée en partenariat par l'ASPAN-SO et la Fondation Nature et Economie, sur la thématique « Densification et « Nature en ville »: comment dépasser les antagonismes? »

DENSIFICATION ET « NATURE EN VILLE » : COMMENT DÉPASSER LES ANTAGONISMES ?

Alain Stuber,
Fondation Nature & Economie

La problématique de la densification des agglomérations est particulièrement actuelle, que ce soit sous l'effet de la pression immobilière et du manque chronique de logements ou de la politique des agglomérations voulue par les cantons avec le soutien de la Confédération. Les considérations économiques, mais aussi une vision environnementale globale, plaident en faveur de ce modèle, en évitant la dispersion de l'habitat et l'accroissement inutile des infrastructures liées, en permettant de renforcer les offres de transports publics grâce à la concentration suffisante de la population ou encore en limitant la pression sur les campagnes et le mitage du paysage, contre lequel deux initiatives populaires viennent d'ailleurs d'être déposées. Néanmoins, la densification des zones urbaines est souvent planifiée de manière unilatérale, sans prise en considération suffisante des enjeux liés à la qualité de l'environnement urbain. Une journée d'étude organisée conjointement par l'ASPAN-SO et la Fondation Nature & Economie a permis de faire le point sur les enjeux liés à ce processus de densification, en mettant en lumière les risques possibles pour la qualité de vie et l'environnement en ville, ainsi que pour la nature, notamment sous l'angle de la biodiversité.

Animée et modérée par Laurent Bonnard (journaliste RSR), la journée d'étude, qui s'est tenue à Lausanne le 5 novembre dernier, a connu un succès important, tant au niveau de la qualité des interventions que de sa fréquentation (plus de 80 participants). Ce fut aussi l'occasion de remercier chaleureusement le président sortant de l'ASPAN-SO, Yves Christen et d'accueillir son successeur Hugues Hiltbold (architecte à Carouge et Conseiller national). En sus des interventions de MM. Amphoux, Curdy et Daetwyler qui sont développées dans ce numéro, les points forts des différentes présentations sont résumés ci-dessous :

Recherche : boîte à outils pour les élus

Le décor est planté par Claude Bonnard (Président du Conseil communal de Lausanne). Après un mot de bienvenue, il évoque les enjeux de qualité de vie pour une population destinée à croître et les problèmes rencontrés par le législatif d'une ville dans l'application et l'amélioration des règlements garantissant des aménagements urbains de qualité et diversifiés. Il met en particulier en évidence le décalage entre les intentions positives du Plan directeur communal, avec ses réseaux écologiques et ses poches de verdure, et la réalité froide des opérations immobilières, notamment par le biais de plans de quartier au coup par coup. Pour améliorer la qualité des projets, il insiste sur la nécessité de pouvoir compter sur des

spécialistes compétents, qui maîtrisent à la fois les aspects urbanistiques et écologiques.

Pour une urbanisation attractive malgré la densification

Alain Stuber (Fondation Nature & Economie) pose les jalons des problématiques concernées, en soulignant l'importance de la nature pour l'être humain : actuellement on procède à la densification des agglomérations, ce qui est rationnel au vu de l'exiguïté du territoire et des dispositions de la LAT, mais sans intégrer toutes les composantes : environnement, qualité de vie, fragilité et dynamisme de la biodiversité urbaine, conflits d'aménagement, d'usage ou d'entretien. Trop souvent, c'est la seule approche économique à court terme qui prévaut. Pourtant, il existe des solutions écologiques, économiques et profitables à tous. La réussite d'une urbanisation intégrant tous ces paramètres se mesurera aussi à travers la satisfaction des habitants par rapport à la qualité de vie qui leur est offerte. Il souligne également que des indices inquiétants sont observés dans le cadre de différentes études : la biodiversité généralement élevée des agglomérations semble actuellement décroître rapidement.

La nature et les espaces publics dans l'agglomération bâloise

Avant de présenter ses propres projets paysagers et écologiques réalisés pour des établissements médicaux, une zone d'activité et un zoo, August Kunzel (architecte paysagiste, Bâle) passe en revue l'histoire des différentes typologies paysagères toujours présentes dans le tissu urbain bâlois : la cité-jardin, le « Neues Bauen » ou celui du récent mouvement écologique. Le centre-ville de Bâle est véritablement ceinturé par de grands parcs publics grâce à la volonté de la ville et du canton depuis un siècle. De nouveaux parcs venant compléter le dispositif sont d'ailleurs encore prévus. On rappelle enfin que les règlements des constructions y imposent les toitures végétalisées pour toute toiture plate.

Densité urbaine et planification verte dans l'Ouest lausannois

Par trois exemples – la requalification paysagère de la route de St-Sulpice, la reconversion de la friche de Malley et le « Rayon vert », pièce maîtresse du réaménagement de la gare de Renens – Ariane Widmer illustre le type d'études conduites par le SDOL (Schéma directeur de l'ouest lausannois). Celles-ci sont menées dans trois domaines spécifiques : la coordination intercommunale de la planification de la mobilité, du paysage et des espaces publics ; les projets de développement territorial et les projets d'infrastructures (gares, aménage-



LA FONDATION NATURE & ECONOMIE

La Fondation Nature & Economie a été lancée conjointement en 1997 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton (ASGB) et l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG). Elle a pour but d'encourager les aménagements naturels sur les sites des entreprises, de manière à y favoriser la biodiversité.

Les entreprises n'utilisent souvent qu'une partie de leur parcelle pour leurs activités. Le solde est alors aménagé et entretenu en pelouses et plates-bandes, même dans des secteurs dépourvus de fonction d'accueil des visiteurs et des clients. Les charges d'aménagement et d'entretien sont inutilement élevées. Dans bien des cas, une partie au moins des terrains extérieurs pourrait être entretenue de manière plus simple et plus naturelle, pour des coûts réduits et au profit de l'environnement. Les économies réalisées sont multiples: moins d'eau pour l'arrosage, moins de déchets verts à éliminer, moins d'énergie à consommer, moins de produits phytosanitaires, moins de CO₂... Et la nature est immédiatement au rendez-vous: en quelques mois, un gazon stérile reprendra vie, avec des fleurs, des papillons et des oiseaux, même en milieu urbain, pour le plaisir des collaborateurs de l'entreprise, des visiteurs ou des habitants du quartier.

Les entreprises qui appliquent une telle démarche peuvent obtenir un label de qualité, selon un processus de certification très simple, mis en place par la Fondation Nature & Economie. Plus de 300 entreprises ont déjà obtenu le label en Suisse, depuis la petite entreprise de quelques employés à des multinationales comme Hoffman-La Roche ou Crédit Suisse.

ments de mobilité douce, espaces de verdure). Ensemble, les différentes études conduites permettent d'effectuer un premier pas vers la maîtrise coordonnée du territoire et du paysage au-delà des limites communales. Des soucis demeurent pourtant au niveau de l'application par les communes des choix collectifs et de leur traduction dans les instruments de chacune des collectivités.

Méthodes de la politique environnementale d'une entreprise générale

Une feuille de route avec 31 critères, «l'Indice de Construction Durable», qui analyse la qualité des étapes de construction d'un bâtiment, est présentée par Silvio Giroud (*Losinger Construction SA*). Différentes mesures, telles que la végétalisation des toitures, la plantation d'espèces indigènes ou l'aménagement de surfaces extensives sont proposées et expliquées à l'ensemble des partenaires du projet. La mise en œuvre de cette approche innovante en matière de développement durable se heurte malheureusement souvent au manque de sensibilité des clients! Néanmoins différents exemples montrent l'intérêt et l'avenir de la démarche.

La toiture végétalisée comme mesure de compensation

Nathalie Bauman (Université de Zurich pour les sciences appliquées), rappelle l'importance des toitures végétalisées. Celles-ci offrent de nombreux avantages écologiques, esthétiques et économiques: économies d'énergie par une meilleure isolation, rétention des eaux de pluie et désengorgement des collecteurs, filtrage de particules polluantes, amélioration du climat urbain, augmentation de la biodiversité et «remplacement» du terrain construit, à condition de varier les structures et les substrats. De plus, elles sont compatibles avec des capteurs solaires. Son institut mène actuellement des recherches pour améliorer l'efficacité des toitures végétalisées en faveur de la biodiversité. Des projets ont été concrétisés notamment à Londres et à Bâle.

LA NATURE ET LA VILLE... UN DUO POSSIBLE ?

*Laurent Daune et Nathalie Monge,
Haute école de paysage, d'ingénierie
et d'architecture, Genève*

Aujourd'hui nous vivons une période « nature ». Notre vie doit être « naturelle » et toutes ces envies de « nature », ces obsessions, se radicalisent en organisant la chasse aux constructions en lignes droites et aux matériaux « durs » comme le béton. Mais qu'est ce que l'on entend par nature et plus particulièrement par « nature en ville » ?

En résumant John Dixon Hunt, on peut essayer de décrire les trois types de natures présentes dans les agglomérations. D'une manière très simplifiée, nous appelons « première nature », la nature naturante, capable de se développer sur elle-même sans intervention humaine et représentée plutôt par les bords des cours d'eau. La « seconde nature », une nature nourricière, est représentée par l'agriculture. Et enfin, la « troisième nature », la nature artificielle, est représentée par les parcs et les jardins. Que s'est-il donc passé durant ces dernières décennies pour que se pose désormais la question de la nature en ville ? Pourquoi la présence de la nature est-elle devenue une demande aussi forte, et pas seulement socialement ?

La nature spontanée

Nous sommes passés de villes compactes, totalement minérales, à des villes sur des territoires très étendus, qui ont changé nos rapports au territoire. Si l'accès aux terrains hors la ville était relativement aisé jusqu'au début du XX^e siècle, l'extension des faubourgs sur les zones agricoles a diminué cette capacité des citadins à se retrouver dans la « nature ». En parallèle, on a pu constater ces dernières années le nettoyage par les villes des espaces de divagations, un « propre en ordre » qui a fait disparaître les terrains vagues, les anciennes fortifications, les friches industrielles... des lieux disponibles pour que la nature s'y installe.

Une autre donnée importante est le dérèglement du système global que forme les agglomérations, par des imperméabilisations en masse du sol et l'absence de lieux de respiration pour la terre. Suite à cette évolution, un certain nombre de réactions – inondations, réchauffement et assèchement de l'air, polluants en suspension... – peu compatibles avec la vie quotidienne urbaine ont pu être observées.

Le rapport de la ville à l'agriculture

L'agriculture en périphérie de ville devient de plus en plus morcelée, difficile à exploiter et avec une intensité accrue. Devant ces évolutions, le paysan et le citadin sont désarmés. De l'incompréhension des attentes et des modes de pratique de l'espace de chacun naît cette tension palpable dans les campagnes périphériques. De nombreux conflits naissent

entre « vision rurale » des derniers paysans et attentes des urbains.

Les jardins et les parcs

Aujourd'hui, la ville est « propre » et elle maintient une nature « policée », contrôlée, notamment dans les jardins. Il apparaît que peu de communes ont fait l'expérience de la mise en place des plans de gestion différenciée qui prennent en compte les qualités de chaque milieu, mais aussi les attentes sociales, avec comme objectif d'adapter les moyens aux sites gérés.

Le basculement du regard

On a pu assister d'autre part à un glissement sémantique des notions de territoire et de paysage, par l'apparition du terme d'« écologie du paysage ». Une fois adopté, il permet aux



Projet de schéma directeur de la ville de Payerne

biologistes de remplacer les architectes-paysagistes sur des territoires non urbanisés situés en dehors de la ville. Ce procédé permet de développer, avec certains risques, l'idée que l'on peut abandonner les territoires urbains, qui sont à tout jamais perdus pour la « nature », et construire leurs pendant dans des zones protégées chez les paysans à la campagne ou à la montagne. La création de ces lieux protégés s'accompagne de l'abandon d'intentions et de recherche de qualité dans les sites où « tout est possible »... C'est ce que fait remarquer Augustin Berque¹, quand il dénonce le basculement d'une culture paysagère, partagée par de nombreux habitants d'un même territoire, vers une culture du paysage qui explique les paysages vus et qui n'a jamais autant détruit les lieux.

Comment agir pour faire évoluer les choses, et comment une école peut-elle installer ces réflexions au centre de son enseignement ? Il faut dans un premier temps accepter de renouveler les paradigmes qui fondent les plans d'urbanismes actuels, en acceptant que l'homme – son installation et son mode de vie – et la « nature » ne soient pas en opposition.



Une approche renouvelée

En ce qui concerne les bases de réflexions des schémas directeurs, quelques villes ont accepté l'idée de dessiner les zones bâties à partir de leurs limites et de leurs rapports à la campagne environnante. Il est effectivement peut-être plus intéressant de dessiner un réseau d'espaces publics reliés correctement entre eux, plutôt que de procéder au fonctionnement inverse qui consiste à trouver une affectation aux terrains restant après la construction des bâtiments.

Ces nouvelles manières de penser accompagnent les réflexions en cours actuellement sur le développement de l'agriculture de proximité, ou agriculture urbaine, car fortement imbriquée dans le tissu urbain, mais aussi le retour de thèmes comme la foresterie urbaine (très en vogue dans les années 1980) qui est vue par beaucoup comme une possibilité de piéger le carbone. Enfin, il ne faut pas oublier la possible utilisation de systèmes de recueillement des eaux de pluie à ciel ouvert pour tisser des relations dans la ville : circuit de mobilités douces, parcs linéaires... comme le projet de la revitalisation de l'Aire le propose².

Il est également urgent de reconnaître de manière claire qu'un des grands facteurs de biodiversité en Europe est le travail humain. Que ce soit dans le défrichage des forêts, dans la construction de terrasses retenues par des murs, dans la fauche des prairies ou la coupe des arbres pour le bois de chauffage le long des rivières, toute l'action de l'Homme a permis l'émergence de nouvelles espèces. Celles-ci sont en danger actuellement du fait du risque de disparition de certaines activités (agriculture principalement). Nous savons pourtant que le réchauffement climatique du XXI^e siècle nécessitera l'adaptabilité des êtres vivants aux nouvelles conditions de vie, et que plus ceux-ci seront nombreux, plus ils auront des chances de s'adapter.

¹ La pensée paysagère, Augustin Berque, 2008, Archibooks

² G. Daghini, « Faire du paysage, la revitalisation de l'Aire », Face N°50, page 18 à 29, 2001-2002

³ Campagne-Ville, le pas de deux – Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, sous la direction de Lilli Monteventi Weber, Chantal Deschenaux et Michèle Tranda-Pittion, 2008, Presses polytechniques et universitaires romandes

De nouveaux modes de gestion

Dans la ville, de nombreux lieux se prêtent volontiers à de nouvelles expériences de gestion, tant au niveau de la gestion des eaux pluviales, à l'image des nombreuses expériences en Suisse allemande, que dans la construction des limites entre la ville et la campagne, afin que les deux puissent esquisser ensemble un « pas de deux »³, ce que nous avons pu proposer à la Ville de Payerne⁴ pour son prochain schéma directeur. Parmi ces nouvelles expériences figurent également le travail sur des zones de régulations du climat urbain par des sols ouverts laissés à disposition pour une future colonisation par les êtres vivants (ville de Zurich) ou les travaux de recherches menées actuellement à l'École sur les enveloppes végétales.

Enfin, et surtout pour une école, il nous semble important de travailler à explorer continuellement de nouvelles « niches », de nouveaux lieux sur lesquels améliorer ce rapport urbain/nature, afin de pouvoir apprendre à nos étudiants, de toutes les filières, que l'on peut sortir du système dévastateur « dégradation/compensation » par un système du « gagnant/gagnant » qui permettrait aux êtres humains de vivre dans des villes dans lesquelles les autres dimensions des êtres vivants ne sont pas abandonnés et dont la biodiversité est un des volets importants. L'enjeu dans ce domaine est bien de rendre possible une rencontre réconciliée entre les trois systèmes de nature – nature, agriculture et jardins – de les entrecroiser pour dessiner la structure des villes.

Nous travaillons pour ce faire avec nos étudiants sur des lieux porteurs de ces enjeux : périphéries urbaines, campagnes urbaines, territoires de montagne... tous ces lieux dans lesquels ils seront appelés à travailler plus tard. C'est aussi dans cette optique que nous avons centré nos recherches de manière à gommer d'ici à quelques années la vision de l'être humain comme dévastateur de la « nature », et à renouer avec ce couple « homme – nature » indispensable pour la survie du premier.

⁴ Mandat d'Etude Parallèle pour le schéma directeur de la ville de Payerne.

« NATURE EN VILLE » : L'EXEMPLE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS

*Claude Daetwyler,
Chef de service de l'urbanisme,
Chavannes-près-Renens*

Introduction

La nature en ville a sa place. Elle est présente par l'arborisation des rues, la végétation diversifiée de certains parcs ou encore les espaces verts prenant place autour des bâtiments existants. Notre expérience montre que pour donner encore une meilleure place, et aussi une meilleure perception de cette nature par l'habitant ou le piéton, il est important de perméabiliser tous ces espaces en maîtrisant le statut d'une partie du sol. Pour ce faire, il est primordial de dissocier, indépendamment de la nature qui s'y trouve, les aménagements privés des aménagements publics ou à caractère public. Dans cette optique, la « politique » que nous menons en matière d'espaces « publics » vise à renforcer et légaliser le statut de ces zones pour leur conférer, de manière plus claire, un rôle fédérateur entre zones privées et publiques.

Malheureusement, trop souvent les règlements communaux abordent la question des « zones de verdure », en terme de quota par rapport au bâti, sans préciser la qualité, le rôle ou encore le statut de ces espaces. Egalement confrontés, comme beaucoup de communes, à ces aspects purement réglementaires, nous saisissons l'occasion, lors de la demande de permis de construire, de sensibiliser, avec plus au moins de réussite, les porteurs de projet aux questions

de la nature en ville et du statut juridique des espaces à caractère public, sachant pertinemment que les constructeurs peuvent opposer les articles réglementaires et ainsi ne pas abonder dans notre sens.

En revanche, il est plus facile d'aborder ces problématiques lors de la mise en œuvre des plans de quartier ou autres plans d'affectation, en imposant de manière claire les ambitions communales quant à la qualité de vie des nouveaux quartiers, en prenant en compte les questions liées aux « espaces nature » et à leurs conditions de réalisation, d'entretien et d'utilisation. Nous présentons ici brièvement quelques exemples concrets mis en place ces dernières années sur le territoire communal.

Planifier la « nature en ville » au stade des plans de quartier

Dans les deux cas décrits ci-après, nous avons été approchés par les propriétaires désireux de valoriser leurs terrains qui étaient colloqués en zone à développer par plans spéciaux dans le plan général d'affectation communal (PGA). Nous avons ainsi tiré profit de cette demande pour annoncer aux propriétaires nos objectifs sur la mise en place d'espaces publics, fédérateurs du tissu urbain, à l'intérieur de ces quartiers, et sur notre attente en terme de réalisation et d'usage ultérieur de ces zones.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6

Pour le premier quartier (fig. 1), l'objectif communal était de maîtriser la qualité et l'usage d'une route d'accès reliant des espaces à mobilité douce, de part et d'autre de cette route. Dans le deuxième cas (fig. 2), l'objectif communal était de permettre l'usage public des espaces compris entre des nouveaux bâtiments, afin de garantir un passage dédié à la mobilité douce, de donner une image particulière au parc et lui confiner un statut public.

Afin de garantir les objectifs municipaux, des engagements entre parties ont été consignés dans des conventions privées mettant en scène les obligations des propriétaires et celles de la commune. Sur le principe général, ces conventions engagent les propriétaires à réaliser, à leurs frais, sur la base d'un cahier des charges établi par la commune, tous les espaces à usage public, tout en formalisant la question du droit par l'inscription de servitudes en faveur de la commune. En contrepartie, la commune s'engage à reprendre à sa charge, à réception de l'ouvrage reconnu conforme, l'entretien complet de ces zones ainsi que tous les frais d'exploitation, notamment ceux induits par l'éclairage public.

Parmi les éléments en relation avec le thème de la nature en ville, nous relevons dans le premier exemple, la mise en place d'arbres imposés aux constructeurs (fig. 3), alors que dans le

deuxième exemple, l'intérêt s'est porté sur la structuration du parc avec un soutien aux porteurs de projets par des images de synthèse mettant en évidence nos intentions (fig. 4).

Planifier la « nature en ville » au stade de projet technique

Dans un tout autre domaine, nous avons saisi l'opportunité d'un projet de rétention des eaux pluviales, de prime abord très technique, pour mettre en place une zone de détente ce qui, à priori, peut paraître surprenant. Le contexte général se trouve être une rivière traversant le territoire communal, dont les fortes crues pouvaient mettre en péril un certain nombre de voûtes sous des voies de communications existantes. Piloté par le Service cantonal des eaux, ce projet prenait en compte le problème hydrologique à régler, à savoir, un débit maximum à maîtriser, en condamnant un vaste territoire par la création d'un bassin de rétention.

Dans la phase d'avant-projet de cette étude hydraulique, nous nous sommes approchés des auteurs du projet en leur proposant d'apporter quelques modifications afin de pouvoir utiliser cette zone inondable comme espace de détente et de verdure. Les porteurs de projet ont étudié et analysé nos propositions. Dans le contexte, il fallait, en outre, garantir une sécurité optimale pour les utilisateurs de cette zone lors



Fig. 7

des crues ordinaires. Pour ce faire, nous avons proposé une surélévation partielle du fond de la zone, la création de chemins de fuite hors des zones à risques et la mise en place d'une signalisation adéquate mettant en garde l'utilisateur (fig. 5). Outre cet aspect technique, nous avons profité de l'étude d'impact sur l'environnement pour introduire des mesures d'accompagnement liées aux questions des plantations et à un entretien diversifié des zones (fig. 6).

Valoriser la « nature en ville »

Actuellement, nous travaillons sur la finalisation du « Sentier des arbres » de notre commune. Ce projet consiste à mettre à disposition du public, un fascicule didactique sur un certain nombre d'arbres particuliers issus du recensement communal des arbres, effectué lors de la révision du règlement. Cette démarche consiste avant tout à faire profiter le public d'un important travail, de prime abord à caractère administratif, en lui permettant de découvrir le territoire en cheminant également au travers d'espaces à usage public dont il n'aurait pas connaissance (fig. 7).

LA MÉTHODE D'ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE LAUSANNE

*Philippe Curdy,
Service des parcs et promenades, Ville de Lausanne*

Suite à l'impulsion donnée par la Confédération suisse dans le cadre de « La politique des agglomérations de la Confédération »¹, certaines villes réfléchissent actuellement à leur avenir urbain. C'est le cas de la ville de Lausanne en proposant, en collaboration avec les communes voisines et l'Etat de Vaud, le projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM)². Ce projet ambitieux a pour but d'accueillir 40'000 nouveaux habitants ainsi que 30'000 emplois d'ici l'horizon 2020. Les principes directeurs du PALM sont : le développement de l'agglomération vers l'intérieur en densifiant le tissu urbain, la coordination des transports et de l'urbanisme pour une mobilité performante et une architecture de qualité, une définition des centres moteurs de développement et l'aménagement d'un réseau vert à l'échelon de l'agglomération. Dans ce contexte de densification urbaine, quels moyens le service des parcs et promenades (SPP) de Lausanne met-il en place pour la gestion de ces espaces verts et quelle place restera à la nature dans la ville ?

La nature en ville... un paradoxe !

Depuis quelques années, des scientifiques se sont penchés sur l'état de la biodiversité de nos cités. Ils ont découvert avec stupéfaction que le milieu urbain abrite beaucoup plus de plantes

et d'animaux qu'ils ne le pensaient. En effet, 23 des 25 espèces de chauves-souris et un quart de tous les oiseaux nicheurs côtoient les citadins chaque jour ! A Bâle et Lucerne par exemple, un spécialiste a décompté sur 22 toitures végétalisées, 78 espèces d'araignées et 254 espèces de coléoptères dont 27 en voie de disparition. A Lausanne, le dernier inventaire floristique de la ville de 2006 relève que le 45% de la flore suisse pousse au recoin des rues, dont une orchidée très rare³.

Certes, ces espèces découvertes n'ont pas leur habitat premier en ville. Elles trouvent au sein de l'environnement urbain des conditions de vie plus ou moins semblables à leur biotope d'origine. Les murs de nos cathédrales, les talus des routes et les friches urbaines sont donc des milieux de compensation non négligeables. Dans chaque recoin de la cité, la nature peut se développer.

L'entretien différencié

La gestion des espaces verts a durant longtemps consisté en une approche standard avec comme image de superbes massifs floraux sur un gazon irréprochable. La poussée des mouvements écologiques des années 1970 et la réduction des budgets de fonctionnement des

viles ont conduit certains responsables de collectivités publiques à un changement dans leur méthode d'entretien. Cet entretien plus respectueux de l'environnement porte plusieurs dénominations, dont la plus fréquente est *l'entretien différencié*. Ce changement d'approche dans nos cités fut un bouleversement pour la population et les jardiniers.

Le SPP de la ville de Lausanne pratique depuis 1991 ce mode d'entretien plus doux. Les objectifs visés par cette gestion sont :

- la diminution de l'entretien « propre en ordre » des années 1960-1970 ;
- la protection de la nature en travaillant avec les cycles biologiques ;
- le respect de l'identité de chaque parc.

Pour atteindre ces objectifs, le SPP s'est entouré de scientifiques, afin de valider le bien-fondé de l'entretien différencié sur les parcelles. Une formation continue a été mise sur pied pour les collaborateurs, ainsi qu'une information au public. Avec un recul de 16 ans, tout le monde s'accorde pour dire que cette gestion permet à l'échelle de la parcelle de diminuer l'empreinte écologique des jardiniers sur l'environnement tout en favorisant la biodiversité.

Des habitats écologiques en réseau

En 2007, une révision des plans de gestion a poussé le SPP à travailler sur une échelle plus vaste, celle de l'agglomération, en projetant une interconnexion de ces parcelles, afin de créer un maillage écologique. En effet, un grand nombre de scientifiques s'accorde actuellement sur un point : la manière la plus adaptée de favoriser et de préserver la biodiversité en ville est de créer des réseaux écologiques connectés. Suite à un inventaire des espaces dignes d'intérêt (prairie maigre, zone humide), les planificateurs essayent aujourd'hui de connecter entre elles ces zones à haute valeur écologique.

Une prairie dans un quartier est certes très intéressante pour les papillons. Toutefois, si cette même prairie est bordée d'une haie d'arbustes indigènes, elle deviendra attractive non seulement pour les insectes, mais aussi pour les oiseaux. En reliant cette zone naturelle par un cordon boisé à une autre prairie, l'interconnexion est établie et le réseau biologique est créé. Il permettra, telle une autoroute, à un grand nombre d'espèces de circuler. Le réseau écologique connecté permet donc une gestion de la biodiversité à l'échelle d'une agglomération.



Il faut noter aussi que ces corridors de verdure ne sont pas seulement utiles pour la faune ou la flore. Ces espaces verts peuvent effectivement aussi être empruntés par les habitants des quartiers. Ils offrent ainsi de nouvelles possibilités de relier un coin d'une ville à un autre, favorisant une mobilité douce sûrement plus rapide et agréable que celle des embouteillages urbains !

La politique de densification urbaine aura certes une influence sur les espaces publics de la ville de Lausanne. Les espaces verts seront peut-être moins généreux, mais sûrement de meilleure qualité. Le parc de quartier, grâce à la gestion différenciée, pourra offrir aux citadins un lieu de détente dans lequel le gazon bien tondu côtoie une place de jeux sur laquelle nichera une chouette hulotte. La densification des villes amènera de la diversité dans nos espaces publics. Ainsi, grâce à une bonne gestion des espaces verts, avec les bons acteurs et les bons outils, la politique de densification des agglomérations sera une chance pour la population et la nature.

¹ Confédération suisse (DETEC, DFE, ARE, SECO) (2006) La Politique des agglomérations de la Confédération, Rapport intermédiaire 2006, Bern

² PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) (2007) Pour un développement équilibré à l'horizon 2020, Résumé du rapport final, www.aglo-lausanne-morges.ch

³ Hoffer-Massard, F., Bornand C. et Vust M. (2006) Flore de Lausanne et de sa région, Rossolis, Lausanne

LA NOTION DE MOTIF

Un outil d'analyse et de projection des rapports entre urbanisation et naturation dans les territoires suburbains

Pascal Amphoux,
Contrepoint Projets urbains, Lausanne

Une définition théorique et pragmatique à la fois

Plus un territoire s'indifférencie et se fragmente sous la pression de « l'étalement urbain » (zones villas, équipements publics, voies rapides, centres commerciaux, centres sportifs), plus il importe de concevoir des formes d'urbanisation groupées permettant de préserver des espaces naturels, sans lesquels la qualité du paysage et l'identité de chaque lieu d'habitation disparaissent. Pour répondre à cet enjeu, le principe du *motif de densification* est l'un des outils que nous développons depuis de nombreuses années sur le plan théorique, aujourd'hui sur le plan pragmatique.

a) D'un point de vue théorique, la notion de motif renvoie au double sens du mot : elle signifie à la fois une configuration spatiale (« le motif », au sens spatial et géométrique du terme) et un usage culturel (« la motivation », au sens social et symbolique). Ainsi définie, la notion de motif devient un *outil de description conjointe* d'un espace et d'un usage, d'une forme spatiale et d'une forme sociale, d'un lieu et d'un mode de vie.

Exemples : le « motif du face à face » va être rigoureusement défini comme la disposition physique entre deux objets et le comportement entre deux êtres – la symétrie et le regard. Le « motif de la vitrine » va désigner la transpa-

Motif paysager Mode d'urbanisation	Enjeu fonctionnel Type de situation	Enjeu social Parole habitante	Enjeu paysager Valeur patrimoniale
Motif de l'île Urbanisation « intra muros »	Densification nulle Grands espaces agricoles	Vers une nouvelle naturalité « Terre Sainte, c'est ce dégagement, cette ouverture et ces ondulations, avec juste des petits bois ou ces arbres isolés qui émergent. »	Préserver l'ouverture d'un vaste espace de réserve – pour l'agriculture en mutation comme pour la promenade et pour la vue
Motif de la dendrite Urbanisation « à partir de la rue »	Densification contiguë Villages-rues	Vers une nouvelle convivialité « A Coppet et dans les villages alentour, on a tout mais sans les inconvénients de la ville : les commerces, le café, la poste... Et c'est beaucoup plus vivant que dans les zones villas. »	Reconstituer la lisière des villages avec le paysage extérieur, tout en préservant un minimum de commerce ou de service de proximité
Motif de l'espacement Urbanisation « à l'intérieur de limites »	Densification contenue Situations résidentielles	Vers une nouvelle qualité de voisinage « La rue est bouclée, elle est trop étroite pour que les enfants y jouent et au bout, c'est un cul de sac, alors que dix mètres plus loin, on est en plein champs. »	Recomposer un milieu par la reconquête de bribes d'espace public, l'ouverture de passages interrompus ou le traitement des limites de parcelles privées
Motif de la fenêtre Urbanisation « entre vues »	Densification contrastée Situation de coteau	Vers une nouvelle visibilité « Le patrimoine de Terre Sainte, c'est avant tout les Alpes, le lac, la vue – et en même temps ses activités tertiaires. »	Cadrer le paysage pour l'usage de l'espace public (un trou dans le linéaire de la rue) comme pour la valorisation de l'espace privé (une plus-value pour le logement)
Motif de la clairière Urbanisation « autour des vides »	Densification accélérée Nouvelle centralité	Vers une nouvelle centralité « Une parcelle de campagne en plein cœur de la ville ! Je passe toujours par le côté avec la poussette et j'ai remarqué qu'il y en a d'autres qui contournent ce champ. »	Symboliser le territoire de Terre Sainte par la préservation, la délimitation et le traitement de quelques espaces vides centraux

Fig. 1 : Cinq motifs de densification différentielle



Fig. 2: Le motif de l'île



Fig. 3: Le motif de la dendrite (ou du peigne)

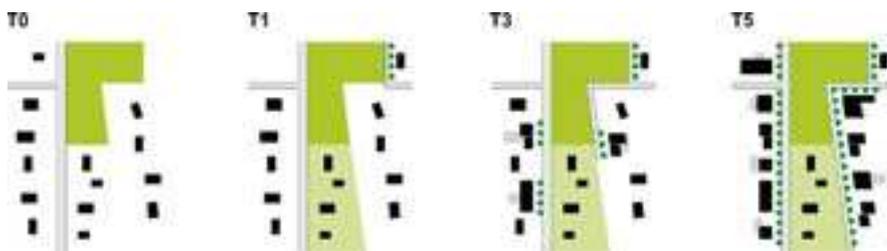


Fig. 4: Le motif de l'espacement

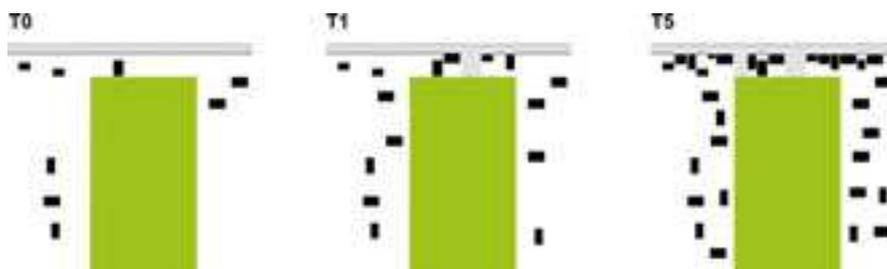


Fig. 5: Le motif de la fenêtre

rence physique d'une paroi et le comportement d'exposition de soi ou d'un objet – la « vitrine » et le « faire vitrine ». Le « motif de la place », à la fois l'espace public, physiquement identifiable dans la ville, et l'espace libre de la discussion, de l'interaction sociale et du débat – la scène et l'action de ce qui s'y passe. Est-ce la forme de l'espace qui détermine le comportement ou la forme de l'usage qui détermine l'espace? La réponse est indécidable: il y a motivation réciproque!

De l'échelle domestique à l'échelle territoriale, le motif désigne donc *la manière dont un usage se sédimente dans un espace*. C'est une notion hybride (socio-spatiale), qui oblige le chercheur, et c'est là son ambition théorique, à penser conjointement ce que les outils d'analyse classique tendent toujours à séparer – par exemple l'analyse morphologique de l'architecture des bâtiments et l'analyse psycho-sociologique des modes d'habiter¹.

b) Du point de vue pragmatique, la notion de motif devient alors un *outil de conception différenciée* des processus de densification à promouvoir pour requalifier certains territoires suburbains – un outil de référence pour gérer des projets ou inventer des réglementations différenciées dans des territoires qui tendent à s'indifférencier (spatialement et socialement). Un exemple récent de mise en œuvre de la notion dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal est brièvement évoqué ci-dessous.

De l'échelle territoriale à l'échelle domestique, le motif désigne *la manière dont un espace induit un usage*. C'est une notion trans-scalaire (qui traverse des échelles relevant de compétences réputées étrangères). Du même coup, elle oblige le concepteur, et c'est là son ambition pragmatique, à penser conjointement ce que la pratique classique tend toujours à séparer (par exemple la forme qu'il propose et l'usage qu'il entend promouvoir, plus généralement le projet architectural et le projet social).

¹ Pour plus de détails sur ces exemples et définitions, voir par exemple: P. Amphoux, «Habitat solaire à l'usage, enquêtes sur la réalisation expérimentale de trois immeubles collectifs» (avec B. Galland, F. Galley), rapport IREC, EPFL, no 89, fév. 90, 168 p. ou encore P. Amphoux, «Parcs et promenades pour habiter», Douze monographies lausannoises, tome 3 (avec C. Jaccoud), rapport IREC, no 121, DA-EPFL, Lausanne, 1994, 160 p.

² Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN), Concept pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce, Mandat Conseil Régional du district de Nyon / Communauté de communes de Terre Sainte / Canton, 2007-2009. L'équipe est composée de trois bureaux Tribu'architecture (Christophe Gnaegi, Lausanne), Contrepoint Projets urbains (Pascal Amphoux, Lausanne), Transport Plan (Pierre-François Schmid, Sion) et assistée d'un géographe, Benoît Bieler.

Images et parole habitante



« Une parcelle de campagne en plein cœur de la ville ! Je passe toujours par le côté avec la poussette et j'ai remarqué qu'il y en a d'autres qui contournent



Orientation réglementaire

Règle d'alignement	50% de chaque parcelle minimum
Règle de contiguïté	oui
Règle de hauteur	rez + 3
Règle de densité	CUS 1.2

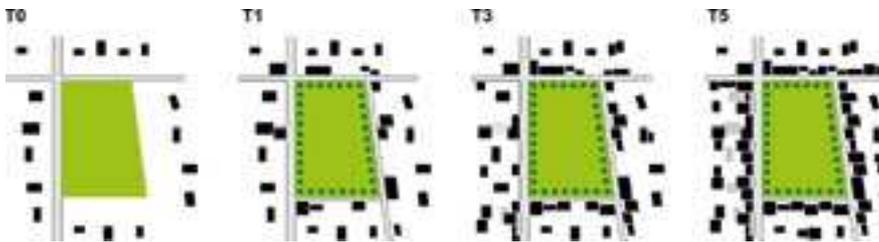


Fig. 6: Le motif de la clairière

Un exemple de mise en œuvre : le Schéma Directeur de Terre Sainte²

Dans l'exemple qui suit, les motifs de « l'île », de « la dendrite », de « l'espacement », de « la fenêtre » et de « la clairière » donnent un nom à cinq formes de densification contrastées, qui garantissent dans le temps un processus conjoint d'urbanisation/naturation et sont respectivement définies en fonction de trois types d'enjeux à négocier :

- le degré de densité souhaité (enjeu fonctionnel),
- les modes de vie attendus (enjeu social),
- les caractéristiques paysagères du lieu même de l'opération (enjeu sensible) (voir tableau).

De ces cinq motifs, il faut préciser qu'ils correspondent à des caractères géomorphologiques ou topologiques que nous avons préalablement repérés par des analyses géographiques et paysagères classiques du territoire investigué. Ce sont donc à la fois des formes existantes du territoire (au moins de manière latente) et des formes projetées de sa densification. Le projet territorial ou le « projet de territoire » peut à ce titre être défini comme *l'art d'en révéler ou d'en accentuer les motifs latents*. Du même coup, on comprend qu'il consiste à valoriser, dans chaque secteur, des espaces de réserve existants mais prêts à disparaître (espaces que nous avons qualifiés dans un autre contexte de primaires), à laisser des libertés d'usage et de mobilité sur leurs

franges (espaces tertiaires), et à donner à chacun d'entre eux une forme singulière de mieux en mieux différenciée à mesure que le processus de densification est réalisé (Fig. 2 à 6).

A chaque motif enfin, sont systématiquement attachées :

- des images de référence (prises *in situ* ou dans d'autres contextes) visant à montrer la qualité paysagère de la situation locale en même temps que son universalité,
- des paroles habitantes révélant la perception au moins latente dudit motif par les usagers du lieu,
- quatre propositions réglementaires qui touchent respectivement des règles d'alignement, des règles de contiguïté, des règles de hauteur et des règles de densité : le motif de la fenêtre, promu dans des parties du territoire où un accroissement de densité est légitimé par la proximité d'une gare RER, mais où la relation au paysage et aux vues lointaines est particulièrement précieuse, sera par exemple caractérisé par une exigence d'alignement sur rue sur au moins 50% de la parcelle, par l'autorisation d'y construire de manière contiguë alors que le type d'implantation est laissé libre dans le coteau, par une hauteur de bâtiment de rez + 2, et par un indice de 1.2 (Fig. 6).

Chacune de ces valeurs est évidemment ajustable dans un processus de conception

Chaque couleur renvoie de manière privilégiée à un motif de référence dont les densités relatives sont décroissantes : la clairière en rouge (densités fortes), la fenêtre en orange foncé, l'espace en orange, le peigne en jaune (densités faibles).

Ce schéma révèle cinq manières de gérer à plusieurs échelles les espaces en attente d'un territoire intercommunal aujourd'hui soumis à de fortes pressions foncières. La définition des réglementations correspondantes, pour lesquelles des propositions concrètes sont faites au départ, peuvent ensuite être négociées dans le détail avec chacune des communes concernées, en connaissance des enjeux propres à chaque lieu au sein du schéma général (2008).



Fig. 7 : Schéma de référence évolutif et densification différentielle

négociée avec les communes. Les distinctions territoriales qui en résultent ne sont donc pas morphologiques mais morphogénétiques : ce n'est pas la forme urbaine qui détermine un *schéma directeur arrêté*, mais la dynamique d'urbanisation qui rend possible la représentation d'un *schéma de référence évolutif* (Fig. 7).

A méditer : la densité était hier perçue comme une menace dans les milieux professionnels.

Elle est devenue en quelques années un gage de qualité, un symbole de lutte contre l'étalement et pour la « haute qualité environnementale », mais ce symbole se réduit souvent à une guerre d'indices d'où sont évacués le mode de vie, la sensibilité, la perception, les habitudes ou la culture locale. Le choix d'un indice de densité, en soi, ne garantit rien. Il faut inventer des outils qui en motivent les raisons.

Bureau du Comité

ASPAN-Suisse occidentale

Hugues Hiltpold, président
Laurent Guidetti, vice-président

Michèle Miéville, Christa Perregaux, Michel Jaques, membres
Isabelle Debrot, trésorière

Impression

Stämpfli Publikationen AG
Wölflistrasse 1, CP 8326
CH-3001 Berne

Mise en page

Rédaction TRACÉS
Bassenges 4
CH-1024 Ecublens

Rédacteur responsable

Comité de l'ASPAN-SO
Secrétariat, Grand-Rue 38, CH-1260 Nyon

Comité de rédaction des Cahiers

Pascal Michel (rédacteur en chef), Anne-Marie Betticher, Denis Clerc, Michèle Miéville, Christa Perregaux, Roger Ruggli, Monique Ruzicka-Rossier, Claude Wasserfallen (membres)

ACTUALITÉS



Bienvenue à Hugues Hiltbold, nouveau président ASPAN-SO !

Suite à l'Assemblée générale de novembre 2008, Hugues Hiltbold a repris les rênes de notre association en succédant à Yves Christen, c'est un grand plaisir de l'accueillir parmi nous! Hugues Hiltbold, âgé de 39 ans seulement, a déjà derrière lui une belle expérience politique: élu Conseiller national en 2007 sous les couleurs radicales, le Genevois a été député au Grand Conseil en 2001, puis président du Parti radical genevois en 2007.

Architecte de formation, il est associé au bureau Hiltbold et architectes SA à Carouge. Proposé par Yves Christen pour la présidence de l'ASPAN-SO, sa candidature a enthousiasmé le comité, en particulier par la nature de sa formation, impliquant naturellement des connaissances du bâti, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Dès les premiers contacts, nous avons découvert une personnalité ouverte et enthousiaste.

A la question du « pourquoi avez-vous accepté la présidence de l'ASPAN-SO ? », Hugues Hiltbold nous a répondu que les Cahiers de l'ASPAN-SO avaient été une référence pour lui lors de ses études universitaires et que notre association permettait l'échange et la réflexion constructive.

Nous nous réjouissons de partager nos idées et nos projets avec lui durant ses années de présidence.

Michèle Miéville

Un bel attelage

Hommage à Yves Christen, président de l'ASPAN-SO de novembre 2003 à décembre 2008

La première fois que Yves Christen m'a abordé, il m'a dit: « Parlez-moi directement, regardez-moi dans les yeux! » Ce fut comme une double révélation. D'abord sur moi-même qui ai gardé depuis mon enfance un fond de timidité. Ses paroles m'ont immédiatement mis en confiance. Ensuite, sur lui-même qui a su introduire un mode de communication immédiat, sans fard ni faux-semblant.

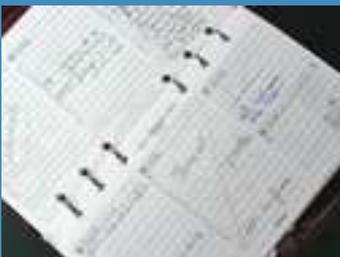
C'est donc sur ce mode que notre Président s'est comporté tout au long de sa présidence au sein du Comité de l'ASPAN-SO, directement, sans emphase ni fausse modestie. En fait, ce fut un Président plus présent que président, ce que nous autres du secrétariat, nous avons particulièrement apprécié. La liberté qu'il nous a laissée fut grande dans les initiatives, l'expression des projets, l'énoncé des solutions. Qui dit liberté sous-entend responsabilité. En ce sens, Yves Christen me semble être, comme on dit dans nos campagnes, un « fin renard ».

Laisser du mou dans les guides, voilà qui confère de l'élégance et de la cohésion à l'attelage. C'est ce que nous avons ressenti – et je suis sûr que c'est aussi ce que chacun des membres du Comité ASPAN-SO a éprouvé – tout au long de ces 5 ans de conduite menée avec astuce et retenue depuis le siège surélevé à l'avant du char à bancs de l'ASPAN-SO.

Lors d'une émission sur la chaîne de télévision romande, on a demandé à Yves Christen quelles seront ses activités à l'issue de son activité parlementaire, il a répondu: le vélo, les amis, la famille. Gageons que nous faisons partie du deuxième groupe.

Michel Jaques

AGENDA



Remise du prix de l'ASPAN-SO 2009

Cette année, le prix de l'ASPAN-SO avait pour but de récompenser un projet ou une démarche remarquable et exemplaire sur le thème « Politique spatiale face aux changements climatiques en région de montagne ». Le prix est revenu au Centre de glaciologie et de géologie « le Cairn », présenté par la Fondation « La Maison des Alpes » basée à Evolène dans le Val d'Hérens. La remise du Prix aura lieu le 15 mai prochain à Evolène dans le cadre de la journée d'étude ASPAN-SO sur ce thème.

Cours d'introduction à l'aménagement du territoire

Delémont, les 3, 10 et 17 septembre 2009

Destiné, cette année, en priorité aux communes jurassiennes, ce cours s'adresse aux personnes qui n'ont pas ou très peu de connaissances en aménagement du territoire. Réparti sur trois journées, ce cours est animé par des professionnels et a pour objectif d'offrir aux participant-e-s une vue d'ensemble des différents domaines liés à l'aménagement du territoire. Il est ponctué par un examen facultatif.